Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200214-0000021147-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 18/02/2020

Réception par le Préfet : 18/02/2020

Publication: 21/02/2020

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-11-4 **Séance du** vendredi 14 février 2020

STRATEGIE OR FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES SOUTIEN A DEUX PROJETS

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme JENN donne procuration à M. GRAPPE.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSEE:

Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

ABSENTS:

MM. COUCHOT, HAGENBACH, Mme RAPP, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-11-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,

- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 24 janvier 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde et autorise le versement des subventions suivantes indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération :
 - 2 000 € au Club Nautique du Rhin de COLMAR pour l'organisation de la manifestation « Mâts-Rhin 2020 »,
 - 1 000 € à l'Association Schnackeschlagger Wagges » pour l'organisation de la manifestation carnavalesque « Waggeschnacht et Carnaval 2020 de ZILLISHEIM».

Ces subventions seront prélevées sur le programme F712, imputation 65-048-6574-2677-114 du Budget départemental 2020 et feront l'objet d'un versement unique sur présentation de bilans financiers et qualitatifs.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité